

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 37

Hebdos régionaux de Québec + télécopieur

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE À LA DÉCHARGE DU LAC SERGENT

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 11 NOVEMBRE 2002

Québec, le 30 octobre 2002 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Claudette Journault, présidente et de M^{me} Marie Blondeau, commissaire, annonce que la première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent par la Ville de Lac-Sergent aura lieu le 11 novembre 2002, à compter de 19 heures. L'audience publique se tiendra au gymnase du Centre Plein-Air 4 Saisons, situé au 1149, chemin du Tour-du-Lac Nord. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

La commission dispose d'un maximum de quatre mois pour réaliser son mandat. Le BAPE déposera le rapport, au plus tard le 4 mars 2003, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair.

Une audience en deux parties

L'audience publique se déroulera selon la procédure habituelle au BAPE, soit en deux parties distinctes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de cerner tous les aspects du projet.

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 10 décembre 2002 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Le projet

La Ville de Lac-Sergent propose d'aménager un barrage à la décharge du lac Sergent. Le projet consiste à bâtir une digue située à dix mètres en amont du point de la décharge du lac Sergent. Cette digue serait érigée sur les lots 467 et 530 du chemin du Tour-du-Lac Sud. La régulation du niveau de l'eau selon la saison serait assurée par un système de contrôle avec poutrelles. Le barrage comporterait également un déversoir capable d'évacuer des crues importantes. Des travaux de creusage en amont du cours d'eau sont prévus afin d'assurer le contrôle du niveau d'eau du lac. Ces ouvrages visent à contrer les problèmes causés par les crues printanières et à régulariser le niveau d'eau du lac pendant l'été. Les travaux devraient durer trois semaines.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- ❖ **Hôtel de ville de Lac-Sergent, 1149, chemin du Tour-du-Lac Nord ;**
- ❖ **Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, Bibliothèque centrale, 1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100, Montréal ;**
- ❖ **Bureau du BAPE à Québec, 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, bureau 2.10.**

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du BAPE concernant ce projet à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/lac-sergent, puisque tous les documents déposés sur support informatique y seront disponibles pour consultation.

Pour plus d'information, communiquez avec M^{me} Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou M^{me} Marielle Jean, conseillère en communication en composant le (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à l'adresse : lacsargent@bape.gouv.qc.ca.